

Déclaration de conformité UE

1. **Équipement radio:** MIOBULB006 (Modèle C37-PA-TY)

2. **Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :**

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Font Santa, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. **Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.**

4. **Objet de la déclaration :**



- Ampoule LED WiFi, E14,
220 ~ 240V, 50/60Hz, RGB+CCT

5. **L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :**

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU) :** Restriction des substances dangereuses
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE):** écoconception
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE):** Étiquetage énergétique

6. **Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.**

- ✓ **IEC 62321-3-1:2013 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Dépistage - Plomb, mercure, cadmium, chrome total et brome total par spectrométrie de fluorescence X.
- ✓ **IEC 62321-4:2013+AMD1:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **IEC 62321-5:2014 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 5 : Détermination du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **IEC 62321-7-1:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-1 : Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les revêtements métalliques colorés et non colorés protégés contre la corrosion par la méthode colorimétrique.
- ✓ **IEC 62321-7-2:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique.

- ✓ **IEC 62321-6:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse (GC-MS).
- ✓ **EN 300 328 V2.2.2:2019** : Systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande 2,4 GHz ; norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique.
- ✓ **EN 301 489-1 V2.2.3:2019** : Compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Exigences techniques communes ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.
- ✓ **EN 301 489-17 V3.2.4:2020** : Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services ; Partie 17 : Conditions particulières pour les systèmes de transmission de données en large bande ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.
- ✓ **EN IEC 55015:2020+A11:2020** : Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique de l'éclairage et des équipements similaires.
- ✓ **EN IEC 61000-3-2:2019+A1:2021** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites. Partie 3-2 : Limites. Limites pour les émissions de courant harmonique (équipements avec courant d'entrée ≤ 16 A par phase).
- ✓ **EN 61000-3-3:2013+A1+A2:2021** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites. Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les équipements dont le courant nominal est ≤ 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à une connexion conditionnelle.
- ✓ **EN 61547:2011** : Matériel d'éclairage à usage général. Exigences en matière d'immunité CEM.
- ✓ **EN 62560:2013/a11:2019** : Lampes à LED avec ballast incorporé pour les services d'éclairage général avec une tension > 50 V. Spécifications de sécurité.
- ✓ **EN 62471:2009** : Sécurité photobiologique des lampes et des équipements utilisant des lampes.
- ✓ **EN 62493:2015** : Évaluation des équipements d'éclairage par rapport à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
- ✓ **EN 62479:2011** : Évaluation de la conformité des équipements électriques et électroniques de faible puissance aux restrictions de base relatives à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz).
- ✓ **EN IEC 62311:2020** : Évaluation des équipements électriques et électroniques en ce qui concerne les restrictions liées à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:

Barcelona, 12 août 2021

Signature et fonction:

Manuel Hässig
 CEO